

ANNEXES RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DU CHANOIS

VALABLE à PARTIR du 22 JUIN 2020

Le Président de la République a annoncé dimanche le retour en classe de tous les élèves à partir du 22 juin, dans les écoles et les collèges, mettant fin au principe du volontariat des familles.

L'ÉCOLE REDEVIENT DONC OBLIGATOIRE pour TOUS les ÉLÈVES de la PETITE SECTION de MATERNELLE au CM2

DEROULEMENT DE LA JOURNEE

ARRIVEE A L'ÉCOLE :

LES ARRIVEES SE FERONT DE LA MEME FACON QU'AUPARAVANT

Entrées :

Aucun autre adulte que le personnel encadrant n'a le droit de pénétrer dans la cour maternelle et dans les locaux de l'école.

Si certains parents ont besoin de voir un enseignant pour une raison ou pour une autre, ça se fera sur rendez-vous, avec port du masque et désinfection des mains.

Les parents laisseront leur enfant au petit portillon vert qui sépare la grande cour de la cour maternelle. Les grands (du CP au CM2) regagneront leur salle de classe seul sous la surveillance d'un adulte tandis que les enfants de maternelle seront accueillis dans la cour par leur enseignant.

Il ne devra y avoir aucun regroupement de parents aux abords de l'école et la distanciation sociale devra être respectée.

Les horaires devront être rigoureusement respectés (arrivées de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30).

Une ATSEM, Mme Lagirarde ira chercher les enfants qui arrivent par le bus.

TEMPS DE CLASSE :

Le décret prévoit deux évolutions majeures :

- un assouplissement des règles de distanciation sociale entre élèves dans les classes
- la suppression des règles de distanciation entre élèves dans les espaces extérieurs ou ouverts

La limitation à 15 élèves ne s'applique plus, ni la règle d'un élève pour environ 4m².

Ainsi, à la maternelle, aucune règle de distanciation ne s'impose entre les élèves d'une même classe que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloir...) ou dans les espaces extérieurs.

Dans les classes élémentaires (du CP au CM2), la distance physique d'un mètre **est conseillée mais non obligatoire** dans les espaces clos entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe.

Dans toutes les classes élémentaires, nous avons pu respecter cette distanciation d'un mètre.

Les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière (se laver les mains minutieusement, se moucher, éternuer dans son coude, saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades).

Les enseignants proposeront aux élèves un travail approfondi en français et en mathématiques pour les derniers quinze jours.

Les activités sportives pourront se dérouler normalement sans distanciation physique.

TEMPS DE RECREATION :

Les récréations seront organisées par classe.

Les élèves de maternelle resteront dans leur cour.

Ils pourront de nouveau utiliser les structures de jeux qui devra être nettoyées chaque soir ou laissées sans utilisation pour une période de 12 heures.

La sortie se fera sous le préau et la rentrée par la salle de jeux afin que les deux groupes classes ne se croisent pas.

	récréation du MATIN	récréation de L'APRES-MIDI
PS/MS	9h45 / 10h15	15h15 / 15h45
lundi/jeudi = jeux de cour (toboggan, cabane, poutre, vélos, trottinettes...) mardi/vendredi = cerceaux, cordes à sauter, craies...		
MS/GS	10h15 / 10h45	14h45 / 15h15
lundi/jeudi = cerceaux, cordes à sauter, craies... mardi/vendredi = jeux de cour (toboggan, cabane, poutre, vélos, trottinettes...)		

Les élèves de l'élémentaire utiliseront la grande cour qui sera séparée en deux ce qui permettra à deux classes de sortir en même temps mais sans brassage d'élèves de deux classes différentes. Un groupe sortira et rentrera par la porte d'entrée de L'AML et l'autre par le bout du couloir donnant sous le préau côté portillon vert de la grande cour.

	récréation du MATIN	récréation de L'APRES-MIDI
<i>CP1</i>	<i>9h45/10h00</i>	<i>14h45/15h00</i>
<i>CP2</i>	<i>9h45 /10h00</i>	<i>14h45/15h00</i>
CE1	10h05/10h20	15h05/15h20
ULIS	10h05/10h20	15h05/15h20
<i>CE2/CM1</i>	<i>10h25/10h40</i>	<i>15h25/15h40</i>
<i>CM1/CM2</i>	<i>10h25/10h40</i>	<i>15h25/15h40</i>

La mise à disposition de ballons ou de tout autre matériel sera permise dès lors qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée ou si le matériel utilisé est mis à l'isolement pendant 24 heures.

En cas d'accident mineur d'un élève, une ATSEM ou l'AESH du groupe le prendra en charge à l'aide d'un masque et de gants.

SORTIE DE CLASSE A 11h30 ET 16H30 :

Les sorties (11h30 et 16h30) se feront comme d'habitude par le petit portillon vert.

Aucune personne étrangère à l'école ne devra pénétrer dans la cour maternelle. Vous devrez **attendre au niveau des couloirs** permettant aux élèves de se ranger en respectant les distanciations physiques.

Les enseignants accompagneront les élèves jusqu'à la grande cour.

Les enfants seront pris en charge par leurs parents. **Ceux qui rentrent seuls pourront le faire mais devront respecter les règles de non-regroupement aux abords de l'école.**

CIRCULATION DANS L'ENCEINTE DE L'ECOLE :

La stabilité des classes ou des groupes d'élèves limite le brassage des élèves donc une éventuelle circulation du virus.

Le déroulement de la journée et des activités scolaires s'organiseront de façon à limiter les croisements entre élèves de classes différentes.

LAVAGE de MAINS :

Le lavage des mains devra être réalisé à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant et après les récréations
- après être allé aux toilettes
- dès l'arrivée au domicile.

Celui-ci peut se réaliser sans distance de mesure physique entre les élèves d'une même classe.

UTILISATION D'OBJETS ET DE MATERIEL :

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe est permise lorsqu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Aucune fourniture ne sera échangée ni partagée (stylos, ciseaux, feutres, crayons à papier, crayons de couleurs, règle...) **C'est pourquoi chacun doit avoir son propre matériel.**

Nous demandons aux élèves d'apporter une boîte de mouchoirs ainsi qu'une petite bouteille d'eau (ils ne pourront pas aller boire au lavabo).

PORT DU MASQUE :

Le port du masque pour les enseignants et le personnel de l'école est obligatoire dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut pas être garantie.

Pour les élèves des écoles maternelles, le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

COVID-19

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C et plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils devront l'emmener chez le médecin et celui-ci décidera ou non de le faire tester.

Les personnels de l'école devront appliquer ces mêmes règles.

PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE MALADE :

Tout enfant présentant de la fièvre ou des symptômes pouvant s'apparenter à Covid-19 sera immédiatement écarté du groupe dans lequel il se trouve et équipé d'un masque pédiatrique (reçu lundi 11/05 dans les écoles).

Il sera isolé dans la petite salle du PDMQDC et restera en compagnie d'une ATSEM ou d'une AESH en attendant que ses parents viennent le chercher. Ses parents seront immédiatement prévenus par une enseignante afin que ceux-ci puissent venir le récupérer au plus vite.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Liste des symptômes possibles :

Fièvre (température au-dessus de 37,8°C), toux, fatigue intense, éternuement, essoufflement, mal de gorge, troubles digestifs...

En cas de test positif :

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Numéros d'urgence et de centres de dépistage :

- médecins traitants
- centres de dépistage Laboratoire d'analyses de St Loup : 03 84 94 10 60
- Mme Cordier, infirmière scolaire : 03 84 49 00 79 (Collège de St Loup)

A St Loup le 18 juin 2020

Signatures

La directrice

Les parents

Mme Collas

